



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur des règlements numéro 274-2024 et 275-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le règlement numéro **274-2024** modifiant le règlement numéro 260-2022 aux fins de désigner un nouveau responsable d'activité budgétaire a été adopté par le conseil municipal le 14 mai 2024;

QUE le règlement numéro **275-2024** modifiant le règlement numéro 237-2019 aux fins d'ajuster la rémunération des élus a été adopté par le conseil municipal le 14 mai 2024;

QUE les règlements numéro 274-2024 et 275-2024 sont **entrés en vigueur** le 21 mai 2024.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 21 mai 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière